



## **RÈGLEMENT POUR L'ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'OIDP ET LE SIÈGE DE LA CONFÉRENCE POUR 2023**

### **1. PRÉSENTATION**

Le présent règlement a pour objectif de régir l'élection de la ville qui accueillera la conférence organisée annuellement par l'Observatoire International de la Démocratie Participative-OIDP.

L'OIDP se définit comme un espace ouvert à toutes les villes, entités locales, gouvernements locaux et régionaux et organisations qui souhaitent connaître, échanger et appliquer des expériences concernant la démocratie participative dans le cadre local. L'objectif principal se matérialise par la célébration d'une conférence internationale annuelle qui permet de progresser dans le débat sur la participation dans les démocraties locales et favoriser la découverte des projets des différentes villes.

### **2. PARTICIPANTS**

Tout gouvernement local ou régional membre de l'OIDP peut soumettre une candidature. Une collectivité territoriale non membre du réseau peut soumettre une demande d'adhésion et ensuite demander à accueillir la conférence.

Conformément à la dynamique d'alternance régionale, la ville hôte devra être de préférence d'un autre continent. Étant le siège de la Conférence Internationale de 2022 une ville d'Europe (Grenoble, France), la ville hôte de la Conférence de 2023 devrait être une ville d'une autre région.

### **3. PRÉSENTATION ET PÉRIODE DES CANDIDATURES**

Les collectivités locales qui souhaitent présenter leur candidature doivent envoyer par e-mail au Secrétariat Technique de l'OIDP ([info@oidp.net](mailto:info@oidp.net)) les documents suivants :

- Une lettre du responsable politique du gouvernement présentant sa candidature.
- Description, dans les grandes lignes, de la proposition du contenu de la Conférence (2 pages maximum)
- Description, dans les grandes lignes, des ressources techniques et économiques du gouvernement local qui propose sa candidature. (2 pages maximum)

La période de présentation des candidatures se clôturera le 26 novembre 2021.



#### **4. ÉLECTION DU SIÈGE 2023**

L'élection de la ville hôte de la conférence de 2023 aura lieu dans le cadre de l'assemblée générale, qui se tiendra en format virtuel le 2 décembre 2021. Les villes candidates disposeront d'un espace pour présenter leur candidature.

Un consensus sera recherché, et si ce consensus n'est pas atteint, un vote aura lieu sur les différentes candidatures. Les électeurs seront les collectivités locales membres de l'OIDP accréditées à l'Assemblée et ne pourront exprimer qu'un seul vote par gouvernement local/régional.

*\* Si aucune candidature n'est reçue à la date limite, l'Assemblée discutera de la manière et du moment d'ouvrir un nouvel appel à candidatures.*

#### **5. ACCEPTATION**

La ville qui assume la coordination de la Conférence sera également désignée Présidente de l'OIDP pour l'année. De même, elle devra s'engager à prendre en charge le coût économique, la préparation des contenus, la logistique de l'évènement en collaboration avec le Secrétariat Technique, et à participer aux activités de l'OIDP qui requièrent la présence de la présidence du réseau.